



DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
VILLE DE DREUX

DÉCISION N°DEC2023-140

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ

Concession n° : 13290

Situation : Cimetière WILSON

Division : 17 / Carré : U / Allée : 7 - Empl. Tombe : 9

Le Maire de la Ville de Dreux,

**VU** l'Article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales alinéa 8,

**VU** la délibération n°2022-215 du 13 décembre 2022 portant délégation de pouvoirs au Maire,

**VU** l'arrêté n°ARR2022-543 du 31 octobre 2022 donnant délégation de fonction et de signature à Madame Mariam CISSÉ,

**VU** la demande présentée par Madame BERROYER Gabrielle, Odette, Corinne née DARCHE domiciliée 1, rue de la Fontenelle, Lieu-dit "Mondetour", 28170 Le Boullay-les-Deux-églises (Eure-et-Loir) et tendant à obtenir une concession dans le Cimetière WILSON à l'effet d'y fonder la sépulture individuelle de la personne désignée : Monsieur Marc DARCHE décédé le 20 février 2023 à Dreux (Eure-et-Loir).

**DÉCIDE**

**ARTICLE 1** - Il est accordé dans le Cimetière WILSON à compter du **20 février 2023** au nom du demandeur susvisé et à l'effet d'y fonder la sépulture individuelle indiquée une concession de 30 ans de **2 mètres superficiels**. La date d'échéance est le **19 février 2053** pour une durée de trente ans.

**ARTICLE 2** - La présente concession est accordée moyennant la somme totale de 700,00 Euros qui a été versée dans la caisse du Receveur Municipal suivant quittance n°2023/66 du 20 février 2023.

**ARTICLE 3** - Monsieur le Directeur général des services de la Mairie de Dreux et Monsieur le Comptable public assignataire de Dreux Agglomération sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

**ARTICLE 4** - Un exemplaire de la présente décision sera notifié à Monsieur le Comptable public assignataire de Dreux Agglomération et au Titulaire de la concession.

**ARTICLE 5** - La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait à Dreux, le 27 JUIN 2023

Pour le Maire,

Document certifié exécutoire  
après dépôt à la sous-préfecture de Dreux le

Notification ou affichage le

L'Adjointe au Maire,  
Mariam CISSÉ

